

Pour un assouplissement du décret anti-tabac

Nous souhaitons que les lieux de convivialité (bars, restaurants, boîtes de nuit, tabac, bar à chicha, casino, etc.) puissent choisir librement d'être non fumeurs ou fumeurs.

Pourquoi ?

1/ Parce que le tabagisme passif, raison de santé publique invoquée, n'est pas une réelle menace pour la santé des citoyens qui vont dans un bar ou un restaurant, ni pour ceux qui y travaillent. L'étude la plus complète sur le sujet, réalisée sur 10 ans par le National Cancer Institute trouve un risque relatif de 1,16. C'est-à-dire un risque très faible et presque impossible à interpréter.

L'enquête européenne "Lifting the smokescreen" qui a justifié ces interdictions, notamment dans les lieux de convivialité, est une véritable escroquerie puisqu'elle ajoute près de 5 000 fumeurs actifs, afin d'alourdir considérablement les «dégâts supposés» du tabagisme passif. Cette même étude estime que le supposé tabagisme passif le plus dangereux est chez soi et, en aucun cas, dans les lieux de convivialité (6 morts potentiels).

2/ Parce que la suppression du tabac dans les lieux de convivialité c'est, un peu plus encore, la destruction des liens sociaux et la fermeture de nombreux bars, restaurant, boîtes de nuit, bar à chicha qui par manque de clients sont contraints à tirer le rideau.

3/ Parce que comme aux États-Unis ou au Canada les lois liberticides suivantes sont encore pires : interdiction de fumer dans la rue, dans sa voiture, chez soi, en prison, dans les asiles. Analyse d'urine avant embauche, pour savoir si vous êtes fumeur, interdiction d'embaucher des fumeurs. Il est donc temps de réagir maintenant.

4/ Parce que ces politiques d'interdiction conduisent souvent à augmenter le nombre de fumeurs, au lieu de le baisser. Selon les résultats de l'Eurobarometer le nombre de fumeurs est passé de 37,5 % à 44 % entre 1995 et 2002 en France, alors que dans le même temps la cigarette était interdite dans les avions, les magasins et certaines entreprises.

5/ Parce que le snus (tabac à sucer suédois) est interdit par l'Europe, alors que c'est la meilleure solution de remplacement au tabac, puisqu'il diminue 98 % les risques pour le fumeur.

6/ Parce que les vendeurs de patchs et de gommes à la nicotine font de la publicité à la télévision, en affichage et dans les lieux de convivialité et obtiennent un remboursement exceptionnel de 50 euros par an par fumeur, en infraction complète aux règles du code de la Sécurité Sociale, avec l'aval de l'État.

7/ Parce qu'on réinvente l'histoire en supprimant la cigarette de personnalités célèbres comme Jean-Paul Sartre, Lucky Luke ou Serge Gainsbourg.

8/ Parce que sortir d'un lieu chauffé pour fumer dehors dans le froid, toutes les 30 minutes, est extrêmement mauvais pour la santé.

9/ Parce qu'en démocratie, on ne décide pas d'une question de liberté qui concernent des millions de Français par un décret, mais par le vote et le débat des représentants des citoyens : les députés.

Nous vous appelons à agir pour défendre nos libertés en faisant circuler ce manifeste et en participant aux actions qui sont en cours.